

Yens, le 12 mai 2022

Préavis municipal 2022-06

Demande de crédit de Fr. 960'000.00 pour la mise en séparatif, le remplacement de la conduite d'eau potable, la réfection de la Rue du Carroz et de l'Impasse de la Quize

La Municipalité de Yens

au

Conseil communal de Yens

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Introduction

La Municipalité soumet à l'approbation du Conseil communal la présente demande de crédit de Fr. 960'000.00 en vue de procéder aux travaux d'équipement et de réfection de la Rue du Carroz supérieure, de l'Impasse de la Quize et de l'aménagement d'un trottoir le long des Rues de l'Etang et du Carroz inférieure.

2. Exposé des motifs

Depuis 1997, la Municipalité a mis en œuvre un plan d'action en matière de réfection du réseau de collecte des égouts (établissement du système séparatif des eaux usées et des eaux claires). Du point de vue de l'écoulement des eaux, le village est divisé en 2 bassins versants (village Ouest, émissaire le ruisseau du Boiron; village Est, émissaire le ruisseau de l'Irence). En 1997 et 1998, le bassin Ouest, subdivisé en secteurs I et II, avait été mis en conformité.

Le bassin Est (secteur III) couvre 6.7 ha de zone village (52 bâtiments) et 1.4 ha de zone agricole. Ce secteur aboutit au déversoir d'orages situé au point 18 - PGEE¹ (bas du chemin de la Léchère). En 1995, le chemin de la Léchère et ses équipements avaient été réfectionnés et constituaient une première tranche de travaux dans le bassin versant de l'Irence.

Dans le cadre de l'étude du PGEE, bouclée en 2007, la Municipalité avait planifié le solde des travaux de mise en séparatif du village en 4 ou 5 étapes, d'entente avec la DGE²-Eau Aur et l'ERM³. Cette planification a été confirmée par l'étude « Modélisation et diagnostic de fonctionnement des collecteurs communaux », préavis municipal 2014-01.

En 2005, intervenait l'étape 1 (Route de la Gare et Rue du Château inférieure); en 2008, l'étape 2 (Rue du Château supérieure, Rue de l'Etang et Rue du Carroz inférieure; puis en 2017-2018,

¹ PGEE - 2007

Plan général de l'évacuation des eaux

Direction générale de l'Environnement, section eau assainissements urbain et rural Association intercommunale pour l'Epuration des eaux usées de la Région Morgienne

² DGE – Eau Aur ³ ERM

l'étape 3 - Rue du Petit Carroz, chemin Sus-Vellaz Ouest. Le solde de la mise en séparatif est proposé d'être réalisé en 2 étapes qui seraient :

- Etape 4 Rue du Carroz supérieure, Impasse de la Quize
- Etape 5 Rue Mieville

La Municipalité a fixé plusieurs critères d'opportunité pour justifier le déclenchement d'une étape de mise en séparatif et de réfection de Rue :

- construction de nouveaux logements avec l'obligation légale d'un raccordement au système séparatif, (encaissement de taxes de raccordement)
- disponibilité financière (plan d'investissement communal)
- vétusté et obsolescence avérées du réseau (collecteur unitaire)
- pollutions récurrentes au ruisseau émissaire

Dans le périmètre de l'étape 4, l'état de la chaussée, la rénovation lourde du bâtiment pour un appartement et un studio sur les parcelles 94 et 104 sont notamment des motifs de mise en chantier.

C'est dans l'optique de cette nécessité, que la Municipalité soumet à l'approbation du Conseil communal le présent préavis et cette demande de crédit.

3. Informations et considérations

Mise en séparatif

Le collecteur unitaire parcourant la Rue du Carroz et l'Impasse de la Quize sera remplacé par un collecteur EU DN 200 mm sur 112 m et un collecteur EC DN315 – 250 mm sur 189 m, équipés de 8 chambres de visite. Le profil en long étudié (profondeur -1.80 à -3.30 m) permet de raccorder tous les bâtiments, y compris les anciennes constructions par écoulement gravitaire (suppression de pompage EC de relevage, parcelle 91).

Le règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux (1993), la volonté affirmée de la Municipalité et les directives de la DGE — Eau Aur ont conduit à l'établissement d'une procédure idoine tendant à la mise en conformité de chaque embranchement privé. La séparation des eaux sera effectuée et contrôlée jusqu'à l'intérieur des bâtiments. Pour chacune des étapes des travaux communaux, cette procédure a été appliquée.

Eau potable, défense incendie, eau des fontaines

Le réseau d'eau potable du secteur date de 1955 (Rues Miéville et Carroz). Il est établi en tuyaux de fonte grise, DN100 mm. Les critères légaux de défense incendie imposent un calibre minimum de DN125 mm.

Entre le carrefour Carroz – Mieville et la BH 03, l'actuel conduite d'eau potable et défense incendie sera remplacée par des tuyaux en PE100 160/141 PN10 sur 61.60 m. Dans l'Impasse de la Quize, la conduite commune de distribution sera remplacée par un PE100 110/96.8 sur 49.50 m, le tout conformément au PDDE-2012⁴.

La défense incendie du quartier ne subira pas de modifications particulières, la BH03 sera simplement remplacée.

7 embranchements privés des parcelles actuellement raccordées seront reportés sur la nouvelle conduite, sans frais pour les propriétaires.

Conformément à l'étude de valorisation de l'eau des fontaines de 1994, une nouvelle conduite PE 100 DN 90 mm PN10 sera installée entre le carrefour Mieville - Carroz et la fontaine du Poirier sur ~25 m. Depuis-là, la fontaine du Petit Carroz et celle privée de la PPE « Les Jardins de la Fontaine » avaient été réalimentées en antenne, dans le cadre l'étape 03 – 2018.

Services industriels, gaz, électricité, téléréseau, téléphonie

Le réseau de gaz est installé à Yens depuis 1998. La compagnie de distribution Cosvegaz SA a confirmé qu'il n'avait aucuns travaux à entreprendre sur son réseau dans le secteur. Une ultime prospection des bâtiments non encore raccordés, aura lieu en début de chantier.

La compagnie électrique Romande Energie SA est intéressée à compléter et remplacer une partie de son réseau de distribution, simultanément au chantier principal de la commune. Il s'agira de procéder à :

- a) la pose de différents tubes de protection de câbles sur ~ 90 m
- b) la pose d'une armoire électrique de distribution aux abords de la fontaine du Poirier
- c) au remplacement du câblage des bâtiments de 9 abonnés situés à Carroz et Mieville

A noter que la mise en œuvre de ces travaux nécessite d'intervenir en antenne dans la Rue Mieville. Romande Energie SA assumera financièrement ses travaux.

Le téléréseau a été installé dans la partie Est du village en 1998. Tous les bâtiments du secteur sont raccordés. Sunrise - UPC SA n'envisage aucuns travaux sur son réseau.

A ses frais, Swisscom SA posera divers tubes en attente dans les fouilles communes, établira 2 chambres de tirage DN 800mm et équipera une chambre existante d'une dalle-couvercle. Dans le principe, aucuns travaux de câblage ou de mise en souterrain du réseau existant ne seront opérés.

Chaussée, trottoir continu ou traversant - principes

Par préavis No 2015-03, la Municipalité a demandé au Conseil communal, qui a accepté, un crédit pour l'étude du « Schéma directeur des déplacements sur le territoire communal ». Ladite étude a débouché notamment, sur un concept de sécurisation du trafic des piétons. En continuité de l'étude générale, la Municipalité a confié à l'ingénieur trafic un mandat d'étude de détail pour le secteur, qui a conclu à la proposition de projet suivante :

- a) aménagement d'un cheminement continu pour les piétons, bord gauche (en montant) des Rues de l'Etang et du Carroz. L'intention est de disposer d'un trottoir carrossable (en cas de croisement de véhicules) d'une largeur minimale de 1.50 m, à l'exception d'un troncon de ~38 m le long de la parcelle 100, réduit à 1.20 m de largeur.
- b) le « trottoir carrossable » sera bordé d'un rang de pavés surélevés de + 4 cm par rapport à la bande de roulement chaussée. Des balises « POLECONE® » seront implantées, en fonction des nécessités, pour protéger les piétons et, cas échéant, restreindre le croisement des véhicules.
- c) le « trottoir carrossable » qui donne la priorité aux piétons, est aménagé en « trottoir continu » devant les entrées des propriétés privées et en « trottoir traversant » aux croisements avec les 3 domaines publics (Impasse de la Quize, Rue Mieville, Rue de la Grand-Vigne).
- d) la bande de roulement chaussée est dimensionnée à 4.50 m de largeur au minimum, à l'exception du goulet d'étranglement de ~22 m au droit de l'Epicerie (parcelles 93 et 104) dont la largeur est réduite à 3.50 m.
- e) le régime des priorités du carrefour Gare Château Etang (actuellement « Stop » sur la branche descendante Etang), ne subira aucune modification dans cette étape.

Revêtement, fontaine du Poirier, récolte des eaux de surfaces, éclairage public

Les revêtements de la Rue du Carroz et l'Impasse de la Quize sont dans un état de vétusté avéré. Après les travaux d'infrastructure, la fondation (sous-chaussée) sera renforcée et un revêtement neuf appliqué sur toute la surface.

Le pavage en pierres naturelles du pourtour de la fontaine du Poirier sera remplacé et prolongé sur la chaussée de ~1 m. Cet empiètement signalé par la pose de 2 balises « POLECONE® » permettra de rétrécir la bande de roulement — chaussée à 4.50 m et de créer un effet « chicane ». La barrière et le mur entourant la place de la fontaine seront rénovés.

Les 9 points de récolte des eaux de pluies (grilles) seront remis à neuf, avec quelques adaptations de leur position actuelle.

Neuf lampadaires (type Montmartre, avec platine modernisée à faible consommation) seront installés dans ladite étape de la Rue du Carroz – Impasse de la Quize. Dans le principe, ils sont posés sur mât.

4. Enquête publique, traitement des oppositions

Cadre légal

Le projet a été présenté aux bordiers des tronçons des chemins concernés lors de la séance du 10.02.2022. L'Epicière a été reçue individuellement et il a été convenu, notamment, de la mise en place, durant les travaux, d'une signalétique particulière indiquant l'ouverture de son commerce.

Il a été soumis à l'enquête publique, du 26.01 au 24.02.2022, selon les lois sur l'épuration (art. 25), sur la distribution de l'eau et défense incendie (art. 7b), sur les routes (art. 13) et sur l'expropriation pour cause d'intérêt public (art. 12 et 16). L'enquête publique a provoqué deux oppositions relatives au projet routier.

La procédure ad hoc découlant de la loi sur les routes (qui renvoie aux art. 57 à 62 LATC), précise que les oppositions et leurs réponses par la Municipalité, doivent être soumises au Conseil communal pour approbation. Le dossier est ensuite transmis au Département (DGMR) qui est chargé de notifier les réponses aux opposants ouvrant par là même les voies de recours.

Oppositions

Comme la loi l'y autorise, en date du 24.03.22, la Municipalité a entendu les 2 opposants en séance explicative et de conciliation. Située à l'extrémité de l'Impasse de la Quize, la pose du luminaire projeté no 22, objet de la réclamation, est abandonnée. Les opposants ont tous deux retirés leur opposition. De ce fait, l'enquête publique est liquidée, l'autorisation de mise en chantier pourra être requise auprès de la DGMR.

Acquisition des droits pour la réalisation d'ouvrages

L'aménagement du cheminement sécurisé et continu pour les piétons nécessite une rectification de limite de propriété au niveau de la parcelle 88. La proposition tient en un échange de surface m^2 / m^2 (- 9 m^2 / + 9 m^2).

De même, la parcelle 97 nécessite une rectification de limite de propriété. La proposition tient en une emprise du domaine public de ~8 m² et une rétrocession de ~7 m² à la parcelle privée.

Deux conventions à l'amiable relative à la « Cession des terrains et des droits nécessaires à la réalisation du projet » ont été signées par les propriétaires concernés, sans indemnisation.

5. Modalités financières

Devis général

Les travaux ont été mis en soumission conformément à la loi sur les marchés publics. Le devis général est basé sur les prix des premiers soumissionnaires - adjudicataires. La part des travaux imprévus est estimée à 15 %. Le montant total des travaux (TTC) y compris honoraires se monte à <u>Fr. 960'000.00</u> (précision +/- 10 %). Le devis détaillé par poste se présente comme suit :

DESIGNATION CENTRE DE CHARGE Génie civil Génie civil épuration EU-EC Génie civil eau potable Génie civil eau potable - raccordmts privés Génie civil éclairage	m1 m1	-3 405	43	30 ROUTE	460 1	EPURATION			
Génie civil Génie civil épuration EU-EC Génie civil eau potable Génie civil eau potable - raccordmts privés		405				460 EPURATION		810 EAU DEF INCENDIE	
Génie civil épuration EU-EC Génie civil eau potable Génie civil eau potable - raccordmts privés		405							
Génie civil eau potable Génie civil eau potable - raccordmts privés		405							
Génie civil eau potable - raccordmts privés	m1	405			fr.	290'000			
		212					fr.	29'000	
Génie civil éclairage	m1	146					fr.	11'000	
	р	11	fr.	23'000					
Génie civil route, sentier, place	m2	1500	fr.	290'000					
Appareillage eau potable									
Eau potable, défense incendie	m1	68					fr.	19'500	
Raccordements privés	р	8						18'500	
Eau des fontaines	m1	30					fr.	3,000	
Eclairage public									
Génie électrique	р	11	fr.	23'000					
Travaux divers et annexe									
Paysagisme	gl								
Expertise routière	gl		fr.	4'000					
Contrôle télévidéo collecteurs	gl				fr.	3'000			
Abornement, trav. géométriques, servitudes	pt	30	fr.	12'000					
Total travaux			fr.	360'000	fr.	293'000	fr.	81'000	
Divers imprévus travaux annexes		15%	fr.	52'000	fr.	42'000	fr.	12'000	
Divers, improvas, navada annoxes									
MONTANT DES TRAVAUX			fr.	412'000	fr.	335'000	fr.	93'000	
Honoraires bureau d'ingénieurs									
Expertise bâtiments, accès avant travaux			fr.	2'000	fr.	3'000			
Assurance TC + MO			fr.	300	fr.	500	fr.	200	
Contrôle séparatif bâtiments	bat	~16	con	trôle à dispo					
Etude et direction des travaux			fr.	56'000	fr.	45'000	fr.	13'000	
MONTANT TOTAL ESTIMATIF TTC			fr.	470'300	fr.	383'500	fr.	106'200	
Subvention									
Subvention ECA					L		fr.	-6'000	
Subvention DGMR			fr.	-74'000			├─		
	Raccordements privés Eau des fontaines Eclairage public Génie électrique Fravaux divers et annexe Paysagisme Expertise routière Contrôle télévidéo collecteurs Abornement, trav. géométriques, servitudes Fotal travaux Divers, imprévus, travaux annexes MONTANT DES TRAVAUX Honoraires bureau d'ingénieurs Expertise bâtiments, accès avant travaux Assurance TC + MO Contrôle séparatif bâtiments Etude et direction des travaux MONTANT TOTAL ESTIMATIF TTC Subvention Subvention ECA	Raccordements privés p Eau des fontaines m1 Eclairage public Génie électrique p Fravaux divers et annexe Paysagisme gl Expertise routière gl Contrôle télévidéo collecteurs gl Abornement, trav. géométriques, servitudes pt Total travaux Divers, imprévus, travaux annexes MONTANT DES TRAVAUX Honoraires bureau d'ingénieurs Expertise bâtiments, accès avant travaux Assurance TC + MO Contrôle séparatif bâtiments bat Etude et direction des travaux MONTANT TOTAL ESTIMATIF TTC Subvention Subvention	Raccordements privés p 8 Fau des fontaines m1 30 Falairage public Génie électrique p 11 Fravaux divers et annexe Paysagisme gi 1 Expertise routière gi 1 Abornement, trav. géométriques, servitudes pt 30 Fotal travaux Divers, imprévus, travaux annexes 15% MONTANT DES TRAVAUX Honoraires bureau d'ingénieurs Expertise bâtiments bat ~16 Etude et direction des travaux MONTANT TOTAL ESTIMATIF TTC Subvention Subvention ECA	Raccordements privés p 8 Fau des fontaines m1 30 Falairage public Génie électrique p 11 fr. Fravaux divers et annexe Paysagisme gl 1 fr. Expertise routière gl 1 fr. Contrôle télévidéo collecteurs gl 1 Abornement, trav. géométriques, servitudes pt 30 fr. Fotal travaux fr. Contrôle séparatif bâtiments bat ravaux fr.	Raccordements privés p 8 Fau des fontaines m1 30 Falairage public Génie électrique p 11 fr. 23'000 Fravaux divers et annexe Paysagisme gl 1 fr. 8'000 Expertise routière gl 1 fr. 4'000 Contrôle télévidéo collecteurs gl 1 Abornement, trav. géométriques, servitudes pt 30 fr. 12'000 Fotal travaux fr. 360'000 Fotal travaux fr. 52'000 MONTANT DES TRAVAUX fr. 412'000 Honoraires bureau d'ingénieurs Expertise bâtiments, accès avant travaux Assurance TC + MO fr. 300 Contrôle séparatif bâtiments bat ~16 contrôle à dispertiude et direction des travaux MONTANT TOTAL ESTIMATIFTTO fr. 470'300 Subvention Subvention Subvention	Raccordements privés p 8	Raccordements privés p 8 Eau des fontaines m1 30 Eciairage public Sénie électrique p 11 fr. 23'000 Fr. 3'000 Expertise bâtiments, accès avant travaux Honoraires bureau d'ingénieurs Expertise bâtiments, accès avant travaux Assurance TC + MO Contrôle séparatif bâtiments bat 15 fr. 360'000 fr. 383'500 Expertise et direction des travaux MONTANT TOTAL ESTIMATIF TTC Fr. 470'300 fr. 383'500 Subvention Eclairage public A 1	Raccordements privés p 8 fr. Eau des fontaines m1 30 fr. Eclairage public Génie électrique p 11 fr. 23'000 Travaux divers et annexe Paysagisme gl 1 fr. 4'000 Expertise routière gl 1 fr. 4'000 Abornement, trav. géométriques, servitudes pt 30 fr. 12'000 Fotal travaux Fr. 360'000 fr. 293'000 fr. Contrôle télévide, travaux annexes 15% fr. 52'000 fr. 42'000 fr. MONTANT DES TRAVAUX Honoraires bureau d'ingénieurs Expertise bâtiments, accès avant travaux Assurance TC + MO Contrôle séparatif bâtiments bat ~16 contrôle à disposition par la commune Etude et direction des travaux MONTANT TOTAL ESTIMATIF TTC Subvention Subvention Subvention Subvention Fr. 470'300 fr. 383'500 fr.	

La répartition des coûts par centre de charges du plan comptable communal est la suivante :

Total (TTC)	Fr.	960'000.00
810 Eau potable	Fr	<u> 106'200.00</u>
460 Epuration	Fr.	383'500.00
430 Routes	Fr.	470'300.00

Subvention cantonale VD, subvention ECA

En 2013, le Conseil d'Etat a levé le moratoire de gel des subventions datant de 10 ans. Il a institué un crédit d'aide à la rénovation des routes cantonales en traversée pour les communes de Fr. 40'000'000.00 pour la période 2014-2020 et reconduit depuis lors, à raison de Fr. 5'000'000.00 par année, dit « Subventions cantonales pour travaux communaux ». Pour le tronçon de la RC60, en traversée (Rue du Carroz), le taux de subvention sera d'environ 34 % calculé sur une partie du coût de l'infrastructure routière chaussée et collecteur, soit un montant espéré de ~Fr. 74'000.00.

D'autre part, une subvention sera demandée à l'ECA, relative au remplacement de la conduite d'eau potable et de défense incendie. Elle devrait avoisiner le montant de ~Fr. 6'000.00.

Financement

Le financement des travaux sera assuré comme suit :

Total du financement (TTC)	Fr.	960'000.00
Emprunt crédit de construction	Fr.	853'800.00
Prélèvement « Fonds de réserve partie eau potable compte 9280.2»	Fr.	106'200.00

Charges d'exploitation

Cet investissement entraîne quelques nouvelles charges (9 lampadaires nouveaux) d'exploitation équilibrées par quelques diminutions (simplification de certains entretiens). Globalement, les effets ne sont pas significatifs sur le budget d'exploitation.

5. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE YENS

- vu le Préavis de la Municipalité,
- entendu le rapport de la Commission des Finances,
- entendu le rapport de la Commission ad hoc,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux
- d'approuver le projet routier de réfection de la Rue du Carroz, Impasse de la Quize et la Rue de l'Etang.
- d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 960'000.00 pour la mise en séparatif, le remplacement de la conduite d'eau potable et de défense incendie, la réfection de la Rue du Carroz supérieure, de l'Impasse de la Quize et de l'aménagement d'un trottoir le long de la Rue de l'Etang et du Carroz inférieure.
- d'autoriser un emprunt maximum de Fr. 850'000.00, solde par les liquidités.

- d'autoriser le prélèvement d'un montant de Fr. 106'200.00 sur le compte de bilan n° 9280.2 « Fonds de réserve eau».
- d'accepter que le montant de Fr. 470'300.00 soit amorti sur une durée de 30 ans, porté la première fois au budget 2024.
- d'accepter que le montant de Fr. 383'500.00 soit amorti sur une durée de 30 ans, porté la première fois au budget 2024.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 16 mai 2022

Délégués municipaux : M. Jonathan Lüthi, Municipal des Routes

M. Stéphane Boss, Municipal des Finances

Au\nom de la Municipalité

a Secrétaire

Blanc

Mis à disposition du bureau du Conseil communal le 18.05.2022

Annexes: 2 plans A3 infrastructure et superstructure - Carroz, Quize, Etang



